


M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

 REUNION PUBLIQUE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019
 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS DE VEROCE

Elus présents :

Monsieur le Maire, Daniel Dénéri, Marie Christine Favre, Véronique Clevy, Marie Christine Dayve, Alain Delachat, Gilles Grandjacques, Michel Stropiano, Gabriel Grandjacques.

Services municipaux présents : Marc Sirop, Gwendoline Jagot, Didier Joseph, Laurent Claudel.

Monsieur le Maire adresse en premier lieu, un mot d'accueil en direction des habitants de Saint Nicolas venus nombreux à cette réunion publique estivale qui par ailleurs introduit la séance du Conseil municipal qui poursuivra ce temps d'échange.

L'actualité de Saint Nicolas se trouve riche de temps forts depuis ce début d'Été, par le démarrage du chantier du Télésiège 6 places débrayable des Chattrix, l'inauguration de l'hôtel 5 étoiles de l'Armancette, l'inauguration de l'exposition "Au départ des Montagnes" dans la salle des colporteurs et du concert du festival de musique du baroque dans une église de Saint Nicolas complètement rénovée suite aux dégâts de juillet 2018.

Cet ensemble d'actions au plus près des habitants de Saint Nicolas est le signe d'un intérêt continu de la Commune dans la vie du village et est le fruit de l'implication permanente de la Municipalité à accompagner le développement d'un dynamisme local engagé par les habitants de Saint Nicolas.

Reconstruction du télésiège des Chattrix :

Dans le cadre de l'attribution à la STBMA du nouveau contrat de concession des remontées mécaniques de Saint Gervais, le souhait de la Commune a été de voir traiter en premier la porte d'entrée de Saint Nicolas par le remplacement du Télésiège des Chattrix.

L'installation de ce nouvel appareil, plus performant et rapide, s'inscrit dans un objectif de développement de l'activité économique du village.

De plus, pour accompagner ce processus, la commune densifiera les liaisons entre les Chattrix et Saint Nicolas, avec une rotation permanente d'un mini bus dédié sur les périodes de vacances de la saison hivernale. Ce test grandeur nature viendra identifier les besoins futurs de liaison plus permanente.

L'évolution du parking n'est pas incluse dans le programme des travaux du télésiège. Il sera étudié dans une seconde phase et sa localisation reste à déterminer.

Programme de rénovation des Chapelles :

Après la chapelle des Plans, c'est la chapelle des Chattrix qui fait l'objet cette année d'un programme de rénovation lourd sur toutes ces composantes (toiture, murs, sols, fresques et œuvres) et Monsieur le Maire remercie la copropriété pour la cession du terrain en pourtour de la chapelle. Ce chantier sera terminé fin octobre 2019.

Pour permettre la continuité du cheminement de la découverte des chapelles du baroque, la portion qui longe la Route Départementale 43, a fait l'objet d'une création d'une bande piétonne et de la suppression de l'axe central de la route.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

La continuité des restaurations des chapelles du sentier du baroque est envisagée et pour ce faire, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région. Monsieur le Maire remercie également le mécénat de la famille Gombault, la Fondation du Patrimoine qui ont œuvré à la mise en place du mécénat privé sur ce programme des chapelles et rappelle que la restauration d'une chapelle s'établit à un coût unitaire de 200 à 300 K€.

L'Eglise de Saint Nicolas et ses abords :

Suite aux dégâts très conséquents liés à la foudre de juillet 2018, la Commune a eu à défendre les intérêts des habitants auprès de la compagnie d'assurance qui ne souhaitait pas couvrir les préjudices qui s'élevaient à 600 K€.

Après 4 mois de travaux qui ont permis de nettoyer tous les décors à la gomme et de refaire l'ensemble du câblage électrique intérieur, l'église a été ré ouverte au public le dimanche de Pâques. La reprise des arrêts neige est quant à elle en cours, ainsi que la remise en peinture des bandes de rive.

L'extension du cimetière est actuellement dans sa phase administrative. Suite à la suggestion présentée par Monsieur le Maire de structurer ce cimetière en pelouse, l'assemblée présente y répond positivement. Un remerciement est adressé à Monsieur Lamy pour la cession du terrain permettant l'extension du cimetière.

La statue en bois positionnée devant le parvis du souvenir militaire participe à l'embellissement de l'entrée du village.

Les points d'actualités :

Monsieur Joël Chevallier, personnel communal en charge de Saint Nicolas a choisi de prendre sa retraite, Monsieur François Legeat a été nommé successeur sur ce poste et un temps de travail conjoint a été mis en place ce printemps pour qu'une continuité de service puisse s'opérer. Monsieur Legeat connaît par ailleurs Saint Nicolas, puisqu'il a travaillé plusieurs années au télésiège du chef-lieu.

Suite à une interpellation d'un habitant, il est précisé que l'installation des moloks semi enterrés – qui est de la compétence de la CCPMB depuis le 1^{er} janvier 2013 - sera faite en fin d'année 2019, vers le parking de l'ancien hôtel Montjoie. Monsieur le Maire précise par ailleurs que les moloks du hameau des Chattrix, feront l'objet de l'installation d'une lampe à rechargement solaire, pour la sécurité de tous.

Le glissement de terrain sous le bâtiment de l'école a fait l'objet d'un cloutage de la paroi avec pose d'un béton projeté teinté.

Monsieur le Maire précise que la boulangerie installée au sein de l'hôtel de l'Armancette ne fera pas fermer celle de l'épicerie du village. Les produits proposés ne sont pas identiques, ce qui permet une amélioration de l'offre pour le village.

Suite à l'interpellation d'un habitant, il est signalé aux services que les bitumes du chemin du Nant Blanchet sont à reprendre. Il est également rappelé que des zones de croisement devaient être effectuées dans le chemin des Bouquetins, ainsi que sur la route de Tague. De même est évoqué la nécessaire reprise du parc de jeux des enfants derrière la bibliothèque. Rappel est fait aux services de l'ensemble de ces demandes.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Les places de stationnement devant l'ESF, servent trop souvent de parking tampon, notamment en hiver. La solution pourrait être de placer une zone bleue à courte durée (1h30). Monsieur le Maire précise que le changement de destination des bâtiments collectifs par la création de logements individuels entraîne le stationnement de véhicules en plus grand nombre sur la voie publique.

Les travaux de création du passage skieur souterrain au lieu-dit la Planchette sera mis en œuvre à partir de fin Août avec une mise en service pour cet hiver 2019/2020. Le coût de ces travaux est estimé à 650 K€ pris en charge à 50 % par le concessionnaire des Remontées mécaniques (STBMA) et le Conseil Départemental à 50 % dans le cadre du plan tourisme.

L'enquête publique sur les servitudes de piste (versant Mont d'Arbois) est terminée, l'arrêté de servitude va être signé par Monsieur le Préfet. Cette procédure sécurise chaque propriétaire foncier par la reconnaissance d'une juste indemnité, pérennise la continuité de l'activité de ski pour la collectivité et évite les interprétations issues d'accords oraux antérieurs. Cette procédure de remise à plat des servitudes de piste a été l'occasion de régulariser de nombreuses situations auprès de propriétaires et les réunions publiques ont permis de s'arrêter sur les situations individuelles évoquées par les personnes présentes. La remarque essentielle formulée par l'enquêteur public porte sur la définition des catégories de sols (landes, forêts, ...).

Une habitante précise qu'une formation gratuite est proposée par la croix rouge sur l'utilisation du Défibrillateur Semi-Automatique. Cette séance se déroulera le 24 juillet à Saint Nicolas et l'Office de Tourisme a en charge la communication sur cette formation.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Fauvel qui a donné son accord pour le nettoyage de la falaise située sur sa propriété et qui permet la création d'un mur d'escalade à destination notamment des enfants scolarisés à Saint Nicolas.

De nouveaux opérateurs de téléphonie souhaitent poser un nouveau relais sur le secteur de Saint Nicolas. Monsieur le Maire précise que ce projet est en lien avec les obligations des opérateurs de couvrir le territoire (plus de zone blanche). En complément, Monsieur le Maire informe que la fibre optique est en cours de déploiement. Les postes centraux se situeront vers le pont du Diable et vers la piscine.

Suite au questionnement de la population et après vérification auprès de la STBMA, il est confirmé que le télésiège du Vanay restera en place.

Monsieur le Maire revient sur les communications de la FRAPNA au sujet de l'annulation d'une Autorisation d'Urbanisme, un arrêté préfectoral UTN aux Betasses. Il est rappelé que les terrains visés étaient constructibles depuis 1986, sans qu'aucun Permis de Construire n'ait été déposé. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les motivations de ces recours par des propriétaires voisins de ces terrains visent à rendre inconstructibles les terrains qui bordent leur propriété désormais construite.

**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**

Monsieur le Maire évoque également le contentieux lancé par la FRAPNA sur le Plan Local d'Urbanisme de 2016. En règle générale les juridictions annulent les PLU lors des contentieux sur une motivation de vice de forme. Dans ce cas, la commune de Saint Gervais reviendra au document précédent (2006).

Suite à un questionnement d'un habitant, Monsieur le Maire précise que les travaux de l'Hôtel en centre-ville de Saint Gervais vont reprendre. En premier lieu les travaux se concentrent sur la finalisation du parking souterrain. En complément, Monsieur le Maire annonce que le centre de vacances MMV sera transformé en hôtel 4 étoiles pour l'hiver 2020/2021.



Le Maire,
Conseiller Départemental du
Canton du Mont-Blanc

Jean-Marc Peilleux
Jean-Marc PEILLEX